

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N° 1907/2006 (REACH)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

ROCTONIC Essentiel

DEGRAISSANT PUISSANT DESODORISANT

Laboratoires ROCHEX

BP. 263 - 74106 ANNEMASSE Cx

☎ 04 50 37 49 54 - Fax 04 50 87 21 10

fds@laboratoires-rochex.fr

N° de téléphone d'appel d'urgence

N° ORFILA (INRS) : +33 (0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations :
 CE Eye Dam.1 - H318 Provoque des lésions oculaires graves
 Aquatic chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

2.2 Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations :



Mention d'avertissement : **DANGER**

Contient du Limonène, alcools C12-C14 ethoxylé et C9-C11 ethoxylé, Etasulfate de sodium

Mentions de danger :

Provoque des lésions oculaires graves

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence :

Tenir hors de la portée des enfants

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eviter le rejet dans l'environnement

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CE N° CAS N°Enr. REACH	Teneur (%p/p) dans la préparation	Classement CLP
Alcool C12-C14 ethoxylé (1)	932-106-6 68439-50-9 exempté (polymère)	2,5 à 10%	Acute tox.4 (oral)-H302 Eye Dam.1-H318
Etasulfate de sodium (1)	204-812-8 126-92-1 01-2119971586-23	< 2,5%	Skin Irrit.2-H315 Eye Dam.1-H318
Alcool C9-C11 ethoxylé (1)	Polymère 68439-46-3 exempté (polymère)	< 2,5%	Acute tox.4 (oral)-H302 Eye Dam.1-H318
D-limonène (1)	227-813-5 5989-27-5 01-2119529223-47	< 2,5%	Flam. Liq. 3- H226 Skin irrit.2-H315 Skin Sens.1-H317 Aquatic chronic 1-H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir le paragraphe 16

LABORATOIRES ROCHEX	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	MA FOR 03 Version : D
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

- (1) Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- (2) Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- (3) Substances PBT
- (4) Substance vPvB

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne.

Après inhalation : Peu probable. En cas de malaise, transporter le patient à l'air libre.
Après contact avec la peau : Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.
Après ingestion : Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche et appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction et/ou dangers spécifiques : Non concerné – Produit ininflammable.
Equipement spécial pour les intervenants : Porter un appareil de protection des yeux

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eviter tout contact avec les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8
Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute pénétration du produit pur dans les égouts ou cours d'eau.
Méthodes de nettoyage : Récupération du produit. Neutralisation par un acide faible. Dilution à l'eau et rinçage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour la manipulation: Eviter le contact avec les yeux. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Observer les réglementations de la protection du travail.
Conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'abri de la lumière à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
Matière (s) incompatible (s) : Eviter le contact avec les acides forts, l'aluminium et ses dérivés.
Matériaux d'emballage ou de flaconnage : De même nature que celui d'origine (polyéthylène)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs limites d'exposition: Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
Mesures d'ordre technique : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Equipement de protection individuelle :
Protection respiratoire Aucune mesure n'est requise dans les conditions normales d'utilisation
Protection des mains Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongée, une protection de la peau peut être nécessaire (gants usage unique).
Protection des yeux Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Protection de la peau Aucune mesure particulière n'est requise dans les conditions normales d'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide
Couleur : Bleu
Odeur : Agrume

LABORATOIRES ROCHEX	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	MA FOR 03 Version : D
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

pH à 20°C : Pur :	9,6 à 20°C
pH à 20°C : A la dilution d'emploi conseillée:	5% : 8,5 à 20°C
Point/intervalle de fusion	Non applicable
Point d'éclair :	Non testé
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable
Dangers d'explosion :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité à 20°C :	1,04 ± 0,02 g/cm ³
Solubilité :	Soluble dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE :

Conditions à éviter :	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
Matières à éviter :	Tenir à l'écart de matériaux fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Eviter tout contact du produit pur avec les aluminiums et ses dérivés
Produits de décomposition dangereux :	Sans objet, en cas d'usage et de stockage conforme.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
 Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux sous forme non dilué ou en grande quantité doit être évité.
 Les tensioactifs contenus dans cette formulation sont biodégradables conformément au Règlement CE N°648/2004.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :	Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés :	Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
Codes déchets :	20 01 29* (si l'emballage n'est pas vide) 15 01 02 emballages en matières plastiques (si l'emballage est vide et rincé) Pour information : le code déchet est donné à titre indicatif. Le code déchet doit être attribué par l'utilisateur selon l'application du produit

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
 Désignation réglementaire : non classé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-Dispositions particulières :

Ce mélange est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 qui modifie l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des matériels pouvant se trouver en contact avec des denrées alimentaires

-Etiquetage des détergents (Règlement n° 907/2006 modifiant le règlement CE n° 648/2004)

Phosphate : moins de 5%

LABORATOIRES ROCHEX	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	MA FOR 03 Version : D
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Tensioactif non ionique : moins de 5%

Tensioactif anionique : moins de 5%

EDTA : moins de 5%

Parfum

Fragrances allergisantes : Limonène (n° CAS 5989-27-5), Amyl cinnamal (n° CAS 122-40-7)

-Enregistrement selon le règlement CE 1907/2006 (REACH) :

Ce produit est un mélange ; il n'est donc pas concerné par le pré-enregistrement et l'enregistrement. Toutefois, nous confirmons que toutes les substances utilisées dans ce mélange ont bien été enregistrées ou sont en cours d'enregistrement par nos fournisseurs.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Paragraphe modifié : §2, 3, 4, 7, 8, 9, 13, 15, 16

Libellé des phrases H figurant au paragraphe 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Autres infos :

- Produit réservé à un usage professionnel